



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 mars 2020
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants
Soixante-troisième session
Vienne, 2-6 mars 2020

Projet de rapport

Rapporteur : Emmanuel Nweke (Nigéria)

Additif

Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019

1. À ses 5^e, 7^e et 8^e séances, les 4 et 5 mars 2020, la Commission a examiné le point 6 de l'ordre du jour, qui était libellé comme suit :

« Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019 :

a) Examen de la version étoffée et rationalisée du questionnaire destiné aux rapports annuels, comme indiqué dans la Déclaration ministérielle de 2019. »¹

2. Elle était saisie pour ce faire des documents suivants :

a) Déclaration politique et Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue² ;

b) Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue³ ;

¹ Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, onzième paragraphe de la section « Voie à suivre ».

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 8 (E/2009/28)*, chap. I, sect. C.

³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2014, Supplément n° 8 (E/2014/28)*, chap. I, sect. C.



c) Document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution [S-30/1](#) de l'Assemblée générale, annexe) ;

d) Rapport de la Directrice exécutive sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2020/2-E/CN.15/2020/2](#)) ;

e) Rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues ([E/CN.7/2020/4](#)) ;

f) Rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues ([E/CN.7/2020/5](#)) ;

g) Rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par les États Membres en application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ([E/CN.7/2020/6](#)) ;

h) Rapport de la Directrice exécutive sur les moyens de faire face à la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hémotogène chez les consommateurs de drogues ([E/CN.7/2020/8](#)) ;

i) Note du Secrétariat sur la version étoffée et rationalisée du questionnaire destiné aux rapports annuels ([E/CN.7/2020/12](#)) ;

j) Résumé établi par le Président de la Commission des stupéfiants à sa soixante-deuxième session, Mirghani Abbaker Altayeb Bakhet (Soudan), au sujet des débats thématiques tenus en octobre 2019 sur la mise en œuvre de tous les engagements pris concernant la politique internationale en matière de drogues, comme suite à la Déclaration ministérielle de 2019 (16-18 octobre 2019) ([E/CN.7/2020/CRP.1](#), en anglais seulement) ;

k) Note du Secrétariat sur la mise en œuvre de tous les engagements pris concernant la politique internationale en matière de drogues, comme suite à la Déclaration ministérielle de 2019 ([E/CN.7/2020/CRP.2](#), en anglais seulement) ;

l) Instructions pour remplir le questionnaire destiné aux rapports annuels ([E/CN.7/2020/CRP.3](#), nouveau tirage, en anglais seulement) ;

m) Renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre les opiacés illicites en provenance d'Afghanistan par un soutien continu et accru à l'initiative du Pacte de Paris ([E/CN.7/2020/CRP.8](#), en anglais seulement).

3. Des déclarations liminaires ont été faites par la Chef du Service de la recherche et de l'analyse des tendances, le Chef du Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé, la Chef du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite et le Chef du Groupe des moyens de subsistance durables de l'ONUDC, et par une représentante du secrétariat de la Commission. Une représentante de la communauté scientifique a fait une déclaration, et la Commission a visionné un message vidéo d'une autre représentante de cette communauté. Des représentants du Forum de la jeunesse de l'ONUDC ont également fait une déclaration.

4. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Croatie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que de l'Albanie, de l'Andorre, de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de l'Islande, du Monténégro, de la Macédoine du Nord, de la Norvège, de la République de Moldova, de la Serbie et de l'Ukraine), du Japon, du Nigéria, de l'Afrique du Sud, de la Chine, de l'Égypte, du Canada, de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Pakistan, de la Thaïlande, du Kenya et du Pérou.

5. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, de la Zambie et de la République-Unie de Tanzanie.

6. L'observateur du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a fait une déclaration. Des déclarations ont également été faites par les

observateurs des organisations non gouvernementales suivantes : International Federation of Non-Governmental Organizations for the Prevention of Drug and Substance Abuse, FORUT – Campaign for Development and Solidarity, Association National Al Hidn, Frontline AIDS, Harm Reduction International, Comité de Vienne des ONG sur les stupéfiants, Slum Child Foundation et International Association for Hospice and Palliative Care.

A. Délibérations

7. Plusieurs orateurs ont réaffirmé l'engagement énoncé dans la Déclaration ministérielle de 2019 qui consistait à accélérer la mise en œuvre de l'ensemble des engagements pris au cours des dix dernières années concernant la politique internationale en matière de drogues, un certain nombre d'entre eux soulignant que les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et les autres instruments internationaux pertinents constituaient le fondement du régime international en la matière. Plusieurs orateurs ont réitéré leur engagement à appliquer, face au problème mondial de la drogue, une démarche équilibrée, intégrée, globale, multidisciplinaire et fondée sur des données scientifiques, tout en assurant le respect, la protection et la promotion des droits de la personne et des libertés fondamentales lors de l'élaboration et de l'application de politiques de lutte contre la drogue.

8. Un certain nombre d'orateurs ont réaffirmé le rôle primordial que jouait la Commission en tant qu'organe directeur des Nations Unies pour les questions liées aux drogues. Par ailleurs, plusieurs orateurs ont mis en relief le rôle essentiel que jouaient les entités des Nations Unies, en particulier l'ONUDC, l'OMS et l'OICS, et souligné l'importance de la coopération à tous les niveaux. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait d'accroître la coopération aux niveaux national, régional et international, et de développer les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique ainsi que les activités de formation ciblées, afin d'aider les États Membres à mettre effectivement en œuvre tous les engagements pris concernant la politique internationale en matière de drogues, conformément à la Déclaration ministérielle de 2019.

9. De nombreux orateurs ont souligné la nécessité d'adopter, pour faire face au problème mondial de la drogue, une approche globale et intégrée, qui soit axée sur la santé publique et le respect des droits. Dans ce contexte, plusieurs orateurs ont fait part d'interventions et de programmes mis en œuvre au niveau national, y compris des programmes de sensibilisation à l'échelle des communautés et des programmes de prévention destinés aux familles, aux établissements scolaires et aux communautés.

10. Certains orateurs ont mis l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de l'usage de drogues, et sur l'importance que revêtait l'adoption d'approches multisectorielles pour traiter les troubles liés à l'usage de drogues. Certains ont décrit les services et les interventions existant dans leur pays en matière de traitement, y compris des services de traitement spécialisés pour usage de drogues et des services de traitement en milieu carcéral. Certains ont également souligné qu'il importait de renforcer l'action menée en faveur de la réadaptation, du rétablissement et de la réinsertion sociale des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues, notamment en ce qui concernait la formation professionnelle, la fourniture de moyens de subsistance et les programmes de rétablissement. Certains ont fait état d'une prévalence du VIH et de l'hépatite C chez les usagers de drogues injectables et présenté les politiques et programmes nationaux qui s'inscrivaient dans une stratégie globale visant à réduire au minimum les conséquences néfastes de l'abus de drogues sur la santé publique.

11. Certains orateurs ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures afin d'accroître l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, en particulier pour la prise en charge de la douleur et les soins palliatifs. Ces mesures pourraient consister, par exemple, à inscrire certains médicaments sur la

liste des médicaments essentiels, à étendre la couverture du territoire national par les réseaux de distribution, à améliorer les procédures d'importation et d'exportation en ligne, et à renforcer les activités de formation, en particulier de sensibilisation, destinées au personnel de santé et aux autres parties prenantes.

12. Plusieurs orateurs ont évoqué les défis persistants et nouveaux liés au problème mondial de la drogue. Nombre d'entre eux ont mis en lumière les liens existant entre les infractions liées aux drogues, la criminalité transnationale organisée et la corruption. De nombreux orateurs ont donné des exemples d'activités entreprises au niveau national pour faciliter la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de 2019. Celles-ci visaient notamment à renforcer la coopération internationale et interinstitutions, à renforcer la gestion des frontières et à lutter contre le blanchiment d'argent, ainsi qu'à élaborer, appliquer et évaluer des cadres législatifs, politiques et administratifs, à rendre plus efficace le jugement des affaires liées à la drogue, et à rationaliser les processus d'entraide judiciaire.

13. Un certain nombre d'orateurs ont présenté des initiatives nationales visant à définir des stratégies de prévention et de contrôle des drogues et à mettre en place des équipes spéciales et des comités interinstitutions chargés de faire face aux problèmes liés à la drogue. Ils ont mentionné différentes parties prenantes publiques qui participaient à la mise en œuvre des politiques pertinentes. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait d'impliquer la société civile dans les politiques nationales de gestion de l'abus de drogues.

14. Plusieurs orateurs ont fait état de la conclusion d'accords ou d'arrangements bilatéraux destinés à renforcer la coopération internationale, tant sur le plan judiciaire que sur celui de la détection et de la répression, le but étant de lutter contre le trafic de drogues et, en particulier, de détecter et d'enrayer les activités des groupes criminels organisés transnationaux actifs dans ce domaine. On a mis l'accent sur la nécessité de simplifier les procédures d'extradition et d'entraide judiciaire, en vue de faciliter davantage la coopération internationale en matière de lutte contre les infractions liées aux drogues, et de développer plus avant des pratiques telles que l'échange de personnel, d'informations et de données d'expérience. Plusieurs orateurs ont mentionné l'importance que revêtait la coopération régionale et internationale dans la lutte contre les flux de drogues illicites, citant notamment les travaux que menaient les réseaux mondiaux et régionaux en faveur de l'échange d'informations et de la coordination des opérations multinationales de lutte contre la drogue.

15. Certains orateurs ont évoqué la conclusion d'accords de police à police portant sur le renforcement des capacités et la conduite d'opérations conjointes, dont le but était de s'attaquer aux problèmes liés à la drogue. On a souligné l'importance que revêtaient les activités de formation pour le développement des capacités des autorités compétentes, notamment des services de détection et de répression et des services de gestion des frontières. Plusieurs orateurs ont remercié l'ONUDC de l'assistance technique qu'il fournissait pour lutter contre le trafic de drogues et l'ont encouragé à continuer de fournir cette assistance, en particulier aux pays en développement.

16. Un certain nombre d'orateurs ont souligné qu'il fallait élargir les programmes de réduction de l'offre et les stratégies nationales de développement en y incluant le développement alternatif. Ils ont de nouveau affirmé qu'il importait de promouvoir le développement alternatif comme stratégie de contrôle des drogues axée sur le développement, et ont mis en lumière des pratiques optimales suivies et des initiatives régionales et nationales menées dans ce domaine. Un certain nombre d'orateurs ont réaffirmé leur engagement à faire face, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, aux problèmes socioéconomiques et environnementaux liés à la culture illicite de plantes dont on tire des drogues, notamment dans le cadre d'initiatives de développement des compétences et des moyens de subsistance.

17. De nombreux orateurs se sont félicités du plan de travail pluriannuel adopté en juin 2019 lors de la soixante-deuxième session de la Commission, ainsi que des réunions interactives qu'il était prévu d'organiser au quatrième trimestre de chaque

année jusqu'en 2024 afin de réfléchir aux moyens de surmonter les difficultés recensées dans la Déclaration ministérielle de 2019 au sujet de la mise en œuvre de l'ensemble des engagements pris au cours des dix dernières années concernant la politique internationale en matière de drogues. On a remercié le Secrétariat des organes directeurs de l'organisation des débats thématiques, qui servaient de cadre à l'échange de bonnes pratiques et à la tenue de discussions sur les tendances observées aux niveaux national, régional et mondial. Une oratrice a proposé qu'on octroie plus de temps aux experts nationaux pour mettre en commun les bonnes pratiques suivies et les enseignements tirés par leur pays dans le contexte de la mise en œuvre des engagements pris concernant la politique en matière de drogues, et que le débat thématique se tienne immédiatement avant ou après les autres réunions de la Commission, telles que la reprise de session.

18. Un orateur a présenté un compte rendu d'un atelier national sur la mise en œuvre de tous les engagements pris concernant la politique internationale en matière de drogues, organisé comme suite à la Déclaration ministérielle de 2019, avec l'appui du Secrétariat de la Commission. Il a souligné que cet atelier avait permis de clarifier les engagements concernant la politique en matière de drogues qui figuraient dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009, la Déclaration ministérielle conjointe de 2014 et le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, et de renforcer la collaboration interinstitutions parmi les autorités nationales chargées de concevoir, d'appliquer et d'évaluer les politiques nationales en matière de drogues.

19. Tout en soulignant l'importance que revêtait l'adoption de politiques globales et équilibrées, fondées sur des données scientifiques, et qui tiennent compte des différents aspects du problème mondiale de la drogue, de nombreux orateurs ont salué l'adoption de la version étoffée et rationalisée du questionnaire destiné aux rapports annuels et se sont félicités des travaux entrepris par l'ONUDC depuis 2017. Des remerciements ont également été adressés au Président de la Commission à sa soixante-troisième session pour avoir orienté les consultations informelles sur le projet de décision portant sur l'adoption de la nouvelle version du questionnaire.

20. Plusieurs orateurs ont souligné que la révision du questionnaire destiné aux rapports annuels devait être suivie d'un investissement important dans l'assistance technique et le renforcement des capacités, afin que les États Membres soient mieux à même de collecter et de communiquer les données relatives aux nombreux aspects de la situation en matière de drogues, le but étant d'améliorer le taux de réponse et la couverture géographique et thématique, conformément à tous les engagements pris. Comme l'ont souligné certains orateurs, il importait de mettre à disposition des outils d'apprentissage en ligne pour aider à remplir le questionnaire destiné aux rapports annuels, et d'établir des synergies et une coopération avec les partenaires internationaux pour déployer ces efforts de renforcement des capacités.

21. Plusieurs orateurs ont mis en lumière les efforts actuels ou récents que leur pays avait déployés pour améliorer les infrastructures nationales de collecte de données, notamment la coordination interinstitutions, ainsi que des initiatives portant spécifiquement sur la collecte de données relatives aux drogues. Certains orateurs ont accueilli avec satisfaction le fait que, dans la décision portant sur la version étoffée et rationalisée du questionnaire destiné aux rapports annuels, les États Membres étaient priés de désigner, en fonction des contextes nationaux, un point de contact national chargé de coordonner la réponse au questionnaire en consultation avec la mission permanente accréditée auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne. Une oratrice a souligné qu'il était important que les institutions nationales compétentes puissent mutualiser le questionnaire, afin de garantir l'efficacité de la collecte des données et de préserver la qualité des données collectées.

22. Plusieurs orateurs ont noté qu'il existait différentes pratiques nationales en matière de collecte de données et différentes approches nationales des questions liées à la drogue et que le processus de collecte de données s'inscrivait dans différents contextes sociétaux nationaux, et se sont félicités du fait que ces aspects aient été pris

en compte dans la décision portant sur la version étoffée et rationalisée du questionnaire destiné aux rapports annuels. Certains ont rappelé que l'adoption du questionnaire n'impliquait pas l'approbation par la Commission des instructions techniques fournies dans le document de séance correspondant (E/CN.7/2020/CRP.3, nouveau tirage). Un certain nombre d'orateurs ont approuvé la décision d'inclure dans ce document une note expliquant que ni la Commission ni les experts n'avaient approuvé les instructions techniques relatives à la version étoffée et rationalisée du questionnaire destiné aux rapports annuels.

23. On a également insisté sur l'importance des réseaux régionaux et mondiaux de professionnels et de praticiens, qui offraient un moyen d'améliorer les capacités de production, de collecte et de communication des données, et un appel a été lancé en faveur de la poursuite de l'action visant à instaurer et renforcer ces réseaux.

B. Mesures prises par la Commission

24. À sa 7^e séance, le 4 mars 2020, la Commission a adopté le projet de décision sur la version étoffée et rationalisée du questionnaire destiné aux rapports annuels (E/CN.7/2020/L.7). (Pour le texte de la décision, voir chap. I, sect. C, décision 63/[...].)
